

TOUT PRÈS



À PROPOS

Un hiver sous surveillance...

Températures basses, tension sur les livraisons de gaz, indisponibilité de certaines centrales nucléaires, augmentation des usages électriques... autant d'éléments qui se combinent et sont à l'origine de la tension sur la sécurité d'approvisionnement énergétique. Dans ce contexte, il est essentiel de veiller à notre consommation au quotidien.

Si des mécanismes existent pour faire baisser la consommation, il est aujourd'hui nécessaire que chacun se mobilise et adopte les bons gestes, particulièrement aux heures de pointe.

C'est ainsi qu'avec Écowatt, le service développé par RTE (le Réseau de Transport d'Électricité) et l'ADEME, chacun peut connaître la « météo » du réseau électrique, mais également les moments exacts où pratiquer les éco-gestes est nécessaire.

Pour consommer moins, misons aussi sur une bonne isolation de nos logements. Rappelons que SÉOLIS accompagne tous ses clients résidentiels dans leurs projets d'isolation énergétique* et finance en partie les travaux.

Moins consommer aux heures de pointe, adopter les éco-gestes au quotidien, isoler sa maison... Oui, nous avons le pouvoir d'intervenir sur notre consommation pour passer un hiver plus serein.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Nathalie Maingret
Adjointe au Directeur commercial

*Opération spéciale isolation à retrouver sur notre site www.seolis.net/operation-speciale-isolation

LE CHIFFRE

Que fait-on avec
1 kWh
d'électricité ?

On peut faire fonctionner 7 ampoules basse consommation pendant 7 heures !



À SAVOIR

Parce que chaque watt compte, avec Écowatt, place à l'action !

Écowatt, c'est la « météo » de l'électricité, pour une consommation plus responsable et pour préserver l'approvisionnement de tous en électricité.

Ce dispositif « monecowatt », consultable en ligne ou via l'application mobile, renseigne en temps réel sur le niveau de consommation d'électricité des Français. Les périodes de surconsommation peuvent ainsi être anticipées afin d'éviter d'éventuelles coupures.

Pourquoi ce dispositif ? En hiver, nous consommons davantage et les tensions sur le réseau sont plus fréquentes, notamment lors des pics de consommation : le matin de 8h00 à 13h00 et l'après-midi de 18h00 à 20h00. Il est alors indispensable d'équilibrer le réseau. Des coupures exceptionnelles peuvent être opérées si les tensions sont trop importantes.

Comment fonctionne ce dispositif ?

Des signaux de 3 couleurs indiquent les heures où chacun est appelé à adopter les éco-gestes pour réduire ou décaler sa consommation, de façon à éviter les coupures exceptionnelles ou réduire leur durée. Si elles venaient à se produire, les coupures seraient temporaires, maximum 2 heures, et passeraient d'une ligne électrique à une autre pendant les pics de consommation.

- **Consommation raisonnable :** continuons d'adopter les éco-gestes.
- **Système électrique tendu :** intensifions nos éco-gestes, décalons nos consommations.
- **Système électrique très tendu :** des coupures sont inévitables si nous ne baissions pas notre consommation.

À titre d'exemple, si tous les foyers français éteignent une ampoule, une économie de 600 mégawatts est réalisée à l'échelle nationale, soit environ la consommation électrique de la métropole de Nantes.

Nous vous invitons à vous inscrire sur www.monecowatt.fr ou à télécharger l'application mobile pour recevoir les alertes et agir à votre niveau pour éviter les coupures ou réduire leur durée.

De son côté, SÉOLIS a signé la charte Écowatt développée par RTE et l'ADEME en faveur d'une consommation d'électricité plus responsable et s'engage à optimiser sa consommation d'électricité (chauffage, éclairage des sites, recharge des véhicules électriques) lors des périodes d'alerte.

EN CLAIR



Votre agence de Niort déménage

L'agence SÉOLIS de Niort, située au 14 rue Joule, déménage en janvier 2023 à deux pas, au **340 avenue de Paris** dans un nouveau bâtiment. Nos conseillers vous y accueilleront du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.



Où trouver votre échéancier

Vous êtes mensualisés: retrouvez la date et le montant de vos futures échéances au dos de la facture.

À RETENIR



Déclenchement automatique des ballons d'eau chaude

Afin de sécuriser l'approvisionnement en électricité cet hiver, les pouvoirs publics ont demandé aux gestionnaires de réseaux de suspendre la mise en marche automatique des ballons d'eau chaude pendant 2 heures maximum par jour durant les heures creuses de milieu de journée.

Vous êtes concerné :

- Si vous disposez d'un contrat d'électricité avec l'option Heures Creuses dont l'une des plages horaires est comprise entre 11h00 et 15h30 ;
- Et si votre logement est équipé d'un compteur Linky communicant.

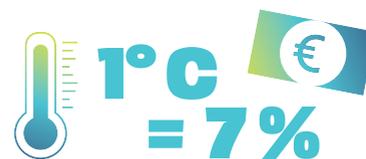
Soyez rassuré, cette mesure n'a aucun impact sur votre vie quotidienne : votre ballon d'eau chaude s'activera toujours pendant vos heures creuses, mais seulement celles de nuit, et vos appareils électriques continue-

ront de fonctionner normalement pendant les heures creuses en journée. Côté facture, vous bénéficiez toujours, chaque jour, de 8 heures creuses.

Vous conservez toujours la possibilité d'enclencher manuellement votre ballon en cours de journée. Dans ce cas, pensez à désactiver cette marche forcée de votre ballon avant le début des heures pleines.

Cette suspension a pris effet à compter de la mi-novembre 2022 et durera jusqu'au 15 mai 2023 au plus tard.

ÉCO & LOGIQUE



Pensez à réduire autant que possible la température de chauffage : **1°C de moins, c'est 7% de consommation en moins !**

EN QUESTION



Chèque énergie exceptionnel : comment s'en servir ?

Le montant du chèque énergie exceptionnel sera de 100 € à 200 € selon les revenus et la composition du foyer.

Pour l'utiliser, **rendez-vous sur le site du gouvernement « chequeenergie.gouv.fr »**

et enregistrez votre chèque : il sera déduit de votre prochaine facture ou de vos mensualités. Vous pouvez également le transmettre directement à votre fournisseur d'électricité ou de gaz.

Pour faciliter vos démarches, demandez à ce qu'il soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir en cochant la case « pré-affectation » ou en l'indiquant sur l'espace en ligne.

TOUT PRÈS DES PROS

Besoin d'un duplicata de facture ?

En tant que professionnel, vous disposez, via votre agence en ligne, d'un espace client sécurisé sur lequel vous pouvez retrouver vos factures ainsi que vos données contractuelles.

Rendez-vous sur le site **seolis.net** > rubrique « **Agence en Ligne** ».



336 avenue de Paris - CS 98536
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

PARTICULIERS

N°Cristal 0 969 397 901

APPEL NON SURTAXE

PROFESSIONNELS

N°Cristal 0 969 397 902

APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication :
Catherine Cousinard

Rédactrice en chef : Lydie Clisson

Crédit photos : © Getty Images

Maquette et illustration : RC2C

Dépôt Légal : ISSN 2425-2727

Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.

SAEML à Directeur
et Conseil de Surveillance
au capital de 72.116.000 €
RCS Niort 492 041 066



D-58-UT-3A